

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 mai 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Par décision en date du 6 janvier 1998, les bureaux d'études Roux et Chanvillard ont décidé de s'associer pour créer une société à responsabilité limitée, la société Cap Vert Ingénierie.

A compter de cette date, tous les contrats en cours sont donc transférés au nom de cette nouvelle société, dont le siège social est situé 52, rue de Créqui - 69006 Lyon.

L'avis de constitution de la SARL Cap Vert Ingénierie a été publié au journal d'annonces légales Le Tout Lyon-Moniteur judiciaire du 19 janvier 1998.

Le transfert à la société Cap Vert Ingénierie comporte plusieurs marchés conclus avec notre établissement et qui ne sont pas encore soldés :

marchés suivis par le département développement urbain :

- *service espace public :*

* n° 960 925 H : Marcy l'Etoile - aménagement de l'espace Eglise et d'un terrain d'aventures (en groupement avec ILEX) ;

- *service développement social urbain :*

* n° 971 117 M : Vénissieux - grand projet urbain des Minguettes - quartier Montchaud (en groupement avec ILEX) ;

- *service de l'urbanisme opérationnel :*

* n° 980 616 L : Saint Priest - parc technologique Lyon-Porte des Alpes - ZAC "Secteur Feuilly" - mission de maîtrise d'oeuvre - aménagement paysager - lot n° 1 - travaux primaires (en groupement avec ILEX),

* n° 980 616 M : Saint Priest - parc technologique Lyon-Porte des Alpes - ZAC "Secteur Feuilly" - mission de maîtrise d'oeuvre - aménagement paysager - lot n° 2 - travaux secondaires (en groupement avec ILEX).

L'avenant ne change en rien les autres clauses des marchés sus-visés.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné un avis favorable à sa conclusion le 27 avril 1998 ;

B - Propose d'accepter cet avenant et de l'autoriser à le rendre définitif ;

C - Précise qu'il prendra effet au 6 janvier 1998 ;

Vu ledit avenant ;

Vu la décision des bureaux d'études Roux et Chanvillard en date du 6 janvier 1998 ;

Vu l'avis de constitution de la SARL Cap Vert Ingénierie publié au Tout Lyon-Moniteur judiciaire le 19 janvier 1998 ;

Vu les marchés n° 960 925 H, 971 117 M, 980 616 L et 980 616 M ;

Ouï l'avis de ses commissions domaine et administration générale et urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE

1° - Accepte cet avenant et autorise monsieur le président à le rendre définitif.

2° - Décide qu'il prendra effet au 6 janvier 1998.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,